Infos Concours

La lettre d'information de la sous-direction du recrutement et de la formation - Juin 2011
- direction des ressources humaines -

Le réseau du recrutement du ministère de l'intérieur est à la convergence de plusieurs mouvements de réformes : la fusion des corps de la filière administrative qui conduit à un élargissement du vivier de candidats, la régionalisation de la fonction ressources humaines qui modifie l'architecture des recrutements, la réforme statutaire de la catégorie B qui introduit de nouveaux examens professionnels, la professionnalisation des épreuves qui permet de valoriser les compétences et l'expérience professionnelle des agents.

Dans ce contexte, «Info Concours» a pour objectif de renforcer l'animation et la cohésion du réseau des acteurs du recrutement, de faciliter le suivi de l'actualité des concours et examens professionnels du ministère de l'intérieur, d'accompagner la mise en œuvre des réformes.

Ce premier numéro présente le pôle concours du bureau du recrutement et de la promotion professionnelle, interlocuteur privilégié des bureaux des ressources humaines des prefectures et des bureaux des recrutements des secrétariats généraux pour l'administration de la police. Il propose également un point de doctrine juridique sur la notion de «services effectifs». «Info Concours» explicite la notion de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), nouvel outil des recrutements de la fonction publique. Enfin, il dresse un bilan des inscriptions aux premières sessions 2011 des nouveaux examens professionnels de changements de corps et de changements de grade.

Bonne lecture !

A vos agendas !!

Concours	*Dates*
Attaché principal d'administration (écrits)	le 8 septembre 2011
Ingénieur principal des SIC (écrits)	le 8 septembre 2011
Ingénieur des ST (écrits)	le 13 septembre 2011
Contrôleur des ST (écrits)	le 22 septembre 2011
SA de classe normale (dit «C en B» - oraux)	du 20 septembre au 21 octobre 2011
Attaché d'administration (dit «B en A» - oraux)	du 13 septembre au 30 septembre 2011

Le pôle concours à votre service

Au sein de la sous-direction du recrutement et de la formation, le pôle concours du bureau du recrutement et de la promotion professionnelle (BRPP) est en charge de l'organisation des concours et examens professionnels administratifs, techniques et des systèmes d'information et de communication du Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration. Il est l'un des maillons de la chaîne de recrutement du ministère de l'intérieur.

L'équipe du pôle concours est composée de 14 agents. Sa mission consiste à garantir le bon déroulement des concours et examens, depuis l'ouverture de la session jusqu'à la publication des résultats d'admission. Ses agents veillent au respect des procédures et des principes spécifiques au recrutement au sein de la fonction publique, telle que l'égalité entre les candidats.

Chaque année, une vingtaine de recrutements est organisée par le pôle concours afin de pourvoir aux emplois de l'administration centrale, des préfectures, de la police nationale, de la gendarmerie nationale et des juridictions administratives des filières concernées. D'une part, le pôle concours a un rôle d'opérateur, ce qui signifie qu'il gère l'ensemble des questions logistiques et organisationnelles pour les recrutements de la région Ile-de-France. D'autre part, il pilote l'organisation des concours et examens professionnels nationaux pour laquelle il s'appuie sur les services des préfectures et des SGAP.

Les agents du pôle concours

Calcul des "services effectifs" : mode d'emploi

Pour les avancements de grade, l'un des critères de l'admission à concourir aux examens professionnels est le nombre d'années de services effectifs, soit le nombre d'années effectuées en qualité de fonctionnaire stagiaire ou titulaire en activité. Comment calculer les services effectifs ?

Le Conseil d'Etat a répondu à cette question dans un arrêt dit «Perrier», en date du 2 décembre 1991. Le principe établi est le suivant : « *doit être considérée comme justifiant d'une année d'exercice dans ses fonctions afférentes à un corps déterminé au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est organisée la promotion toute personne nommée, abstraction faite des interruptions de service, au 1er janvier de cette année* ».

Ainsi, la condition d'appréciation peut être considérée comme satisfaite, non pas à la date anniversaire, mais la veille. En conséquence, la condition d'ancienneté requise au 31 décembre de l'année N est acquise par un agent nommé à compter du 1er janvier de cette même année N.

N'hésitez pas à nous poser des questions lorsque vous avez un doute, car mieux vaut prévenir que… !

Les nouveaux examens professionnels : succès des inscriptions !

Salle d'examen - Villepinte (93)

2011 voit l'organisation de la première session des examens professionnels de changement de corps dans le cadre de la filière administrative unifiée (FAU) et de changement de grade dans le cadre du nouvel espace statutaire (NES) de la catégorie B.

La "RAEP" : qu'est-ce que c'est ?

La reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est une nouvelle épreuve dans les concours et examens professionnels de la fonction publique. Elle répond à l'un des objectifs de la loi du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique : mieux accompagner le déroulement de carrière des agents et améliorer la prise en compte de leur expérience professionnelle pour le recrutement, l'avancement et la formation.

Le dossier de RAEP peut intervenir à différentes phases :

- Soit il constitue une épreuve d'admissibilité : dans ce cas, le dossier de RAEP doit être joint au formulaire d'inscription et est soumis à notation ;
- Soit il est soumis au jury après les résultats d'admissibilité, pour servir de support à l'entretien d'admission, et dans ce cas, le dossier de RAEP n'est pas soumis à notation.

L'objectif essentiel de la RAEP est de valoriser l'expérience, les savoir-faire et les compétences professionnelles des candidats, plutôt que de les sélectionner sur les seules connaissances théoriques.

Comment se compose le dossier de RAEP ?

Dans un premier temps, le candidat expose son parcours professionnel, tant dans la sphère publique que privée, afin de souligner les compétences et savoir-faire acquis par l'expérience et les formations.

Ensuite, le candidat met en avant ses atouts et motivations professionnels et personnels pour l'accession au grade supérieur. Pour ce faire, il peut être amené, selon le recrutement, à décrire une expérience professionnelle marquante.

Le cas échéant, des documents de travail peuvent être joints au dossier de RAEP.

Des critères sont définis pour renseigner le dossier : il faut suivre rigoureusement les consignes contenues dans le guide d'aide au remplissage et consulter le répertoire interministériel des métiers de l'Etat (RIME 2010) téléchargeable sur le site de la DGAFP (http://rime.fonction-publique.gouv.fr/).

Au total, ce sont quatre nouveaux examens qui sont proposés aux personnels : secrétaire administratif de classe normale, secrétaire administratif de classe supérieure, secrétaire administratif de classe exceptionnelle et attaché d'administration. Le bilan des inscriptions de la première session montre l'intérêt des personnels pour ces nouvelles opportunités de promotion.

Le bilan des inscriptions de la première session :

Examens professionnels	Nombre d'inscrits	Nombre de postes	Evolution de carrière
SACN (1) dit «C en B»	2030	72	Accès au grade SACN C → SACN
SACS (2)	2034	81	Accès au grade SACS SACN → SACS
SACE (2)	372	58	Accès au grade SACE SACS → SACE
ATTACHE (1) dit «B en A»	958	22	Accès au corps des attachés SA → A
TOTAL	5390	233	

(1) dans le cadre de la FAU (2) dans le cadre du NES

Si vous souhaitez réagir à cette lettre, cliquez ici

Ont contribué à la rédaction : Jocelyn ANTOINE, Virginie DUHAMEL-FOUET, Nicole GALLIC, Valérie GALLIGANO, Laure GUIHO, Viviane GRAVILLON, Claudine LAVIGNON, Elodie RAINGEVAL, Sandra RAGOT, Murielle RICHARD, Jeannine MICHEE, Christine PERRIERE, Patrick SANTORO, Véronique SARAZIN-BAILLY, Isabel TOBIA. Réalisation graphique : Michaël LUGAN, Joël MICHARD, Tony COHEN Photos : Jocelyn ANTOINE, Samuel BRUCE.
Responsable de publication : Muriel NGUYEN